

Guide pratique pour la réalisation administrative d'un concept médico-sanitaire pour les manifestations (CMS)

Selon la Loi sur la santé publique ([LSP 800.1, article 180, alinéa 3](#)), « *Tout organisateur de manifestation importante comportant des risques sanitaires doit mettre en place, à ses frais, une infrastructure adéquate et prendre les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire de l'événement. Ces mesures doivent être validées par le service en charge de la santé publique qui en fixe les conditions* ».

Une analyse des risques doit être effectuée par le/la responsable du dispositif médico-sanitaire DMS (personne chargée de mettre en place le dispositif médico-sanitaire et formé à cette fonction) en prenant compte des critères de risque qui doivent inclure, lors de la durée de la manifestation (liste non exhaustive) : les activités à risque, le nombre de personnes présentes, le public-cible, le lieu, l'horaire, la météorologie, etc. cf. ([Guide des critères de risque et palier](#))

Lorsque des critères de risques importants sont mis en évidence ou que des informations supplémentaires sont nécessaires afin de garantir la sécurité des participants actifs et passifs à la manifestation, un concept médico-sanitaire détaillé doit être transmis au Bureau Sanitaire des Manifestations sur l'adresse busama@vd.ch.

Dès le palier 2, pour les manifestations à risque, le concept médico-sanitaire doit être rédigé par un prestataire médico-sanitaire professionnel qui est responsable de la mise en place du DMS et de sa conduite. Une liste des prestataires médico-sanitaires est à disposition à busama@vd.ch.

Le BUSAMA doit pouvoir analyser et traiter le dossier en disposant de tous les éléments additionnels permettant l'analyse des risques et le dimensionnement du dispositif médico-sanitaire (DMS) y compris d'éventuelles adaptations par rapport aux éditions précédentes (Retex).

Le formulaire d'annonce du dispositif médico-sanitaire doit être inclus au concept médico-sanitaire détaillé, idéalement lors de la rédaction du POCAMA. ([Formulaire d'annonce d'un DMS](#))

Le BUSAMA se réserve le droit de demander un concept médico-sanitaire en tout temps.

➔ Les points selon le tableau ci-dessous doivent être précisés dans le document à remettre au BUSAMA :

Introduction / contexte de la manifestation Guide des critères de risque et palier	- Type de manifestation - Localisation géographique et topologique - Périmètre de la manifestation y compris parking et camping/dortoir (si applicable) - Nombre de personnes attendues / jauge et capacité - Public cible - Durée de la manifestation (heures / jours) - Présence de sécurité privée ou bénévole (nombre de personnes engagées / facteurs de risque)
Analyse des risques Guide des critères de risque et palier	- Météorologie saisonnière prévisible (canicule, orages, bourrasques, températures bases et préciser les dispositions prévues) - Horaires de la manifestation (jour / nuit) - Activités à risques y compris risque consommation d'alcool et/ou substances - Risque de violence
Bilan des éditions précédentes Formulaire retour d'expérience	RETEX (Retour d'expérience) d'anciennes éditions ou du même type sur le canton de Vaud formulaire retour d'expérience
Infrastructure Lignes directrices normes d'hygiène	- Infrastructure du poste, incluant la capacité de prise en charge couchée/assise - Infirmier de décharge et lieu de prise en charge pour les intoxications alcooliques (si applicable) - Précisions sur l'accès à l'eau / électricité, sol en dur - Toilettes à proximité ? - Signalétique du/des postes sanitaires visibles et en nombre suffisant - Moyen de communication (radio / téléphone portable dédié avec les coordonnées correspondantes) - Nombre de poste sanitaire fixes et équipes mobiles - Plan d'implantation, indiquant : L'accès et l'emplacement au poste sanitaire principal (libre en tout temps) pour les renforts (ambulances, SMUR) et si applicable la place pour le DPMA ainsi que celle de l'héliport
Moyens engagés et monté en puissance	- Horaires du DMS (opérationnel à l'heure d'ouverture de la manifestation) - Nombre de secouristes et niveau de qualification - Nombre de professionnels de la santé (Autorisation de pratique valable, délégation etc.) - Nombre de véhicule d'ambulance (VTS) avec équipage conforme, précisant le nom de la société engagée - Nombre de véhicule de transport (VTP) et précision si mise à disposition par l'organisateur - Capacité de monté en puissance du DMS (appel à des renforts professionnel et/ou non professionnel dans quel nombre ? et délai ?) - Présence d'un représentant pour l'aspect médico-sanitaire dans un PCO manifestation (si applicable) - Logistique prévu pour une monté en puissance (accueil massif de patient, places disponibles etc.) - Dans le cas d'une évacuation : Nid de blessé
Divers	- Être au courant des mesures concernant le COVID-19 et le cas échéant prendre les mesures de prévention dictées par la Confédération et/ou le Canton de Vaud - Être au courant des consignes concernant le risque d'intoxication involontaire ou à des agressions à l'aiguille - Consulter régulièrement les informations importantes mises à jour sur le site www.vd.ch/busama